CONSEIL MUNICIPAL

du Lundi 27 Juin 2022

<u>Présents</u>: Mesdames ETIÉVANT HUARD Christiane, TAIN Monique, SEIBEL Marie-Thérèse et VERDEL Géraldine et Messieurs BILLET Jérôme, DECHAUME José, CHOULOT Alain, GUINCHARD Gérald, MICHELET Dominique, PROST Michel et VINCENT Jérôme.

Secrétaire de séance : Monsieur VINCENT Jérôme

Validation du compte rendu du 11 avril 2022.

Le compte rendu de la réunion du 11 Avril 2022 est validé à l'unanimité.

Devis de forage travaux d'eau potable

Dans le cadre du marché de travaux du réseau d'eau, un dossier de demande d'autorisation pour traverser la voie SNCF avec une conduite d'eau potable est nécessaire. La commune de Saint-Lothain a besoin d'une mission G2 PRO conforme aux prescriptions du dossier technique.

Après consultation de 3 offres le conseil municipal valide à l'unanimité le devis de B3G2 pour 3 500 € HT (4 200 € TTC).

Convention de travaux privés sur le domaine public

Le conseil municipal valide la convention présentée avec Monsieur Kévin POIFFAUT concernant les travaux de mise aux normes de l'assainissement situé 18 Route de Darbonnay (Parcelle ZE 32)

Cautionnement d'emprunt par la commune pour l'association foncière

L'association foncière de Saint-Lothain envisage de réaliser des travaux sur ses chemins. Le prêt pour cette opération s'élève à 70 000 €.

Le cautionnement de la commune est nécessaire à l'obtention du financement bançaire

Trois établissements bancaires ont été sollicité, la BFBFC a été retenue par l'association foncière.

Le conseil municipal accepte de se porter caution pour cet emprunt (10 Pour 1 Abstention de José DECHAUME).

Participation communale pour les travaux liés au scolaire et à l'accessibilité

Faisant suite à la réunion entre le maire de Saint-Lothain et le Président de la communauté de communes, la proposition suivante est faite au conseil municipal

Nature des Travaux	Montant Estimé HT Hors subvention	Prise en charge commune Après déduction des subventions Perçues par CCPAS
Ascenseur extérieur	133 400 €	10 %
Bureau des Ecoles	11 200 €	100 %
Mise aux Normes Toilettes	32 150 €	50 %
Salle des Fêtes		
Accessibilité Salle des fêtes (plate forme élévatrice)	19 400 €	90 %

Les subventions perçues par la communauté de communes viendront en déduction de la participation de la commune.

Le conseil municipal valide à l'unanimité cette répartition sur le reste à charge HT déduit des subventions perçues.

ONF: Parcelle AR n°176

L'ONF a été sollicité pour étudier la pertinence d'acquérir les bois situés sur la parcelle AR 176.

Après analyse de cette opération et compte tenu de l'avis favorable de l'ONF, le conseil municipal souhaite à l'unanimité utiliser son droit de préférence pour acquérir cette parcelle.

Annulation d'une dette sur le budget eau

Suite à la commission de surendettement, le conseil prend acte et valide l'annulation de la créance d'eau (compte 6542) de 611.96 €.

Vente des anciennes grilles de l'école

Proposition nous est faite par une personne extérieure à la commune pour l'acquisition des anciennes grilles en fer forgé entourant Charles Sauria (environ 8 m) ceci pour un montant de 70 €.

Faute de proposition plus intéressante, cette offre sera validée le 31 août 2022.

Organisation du 14 juillet 2022

Un apéritif offert par la commune se déroulera dans l'enceinte de l'école à partir de 11 h. Une communication sera réalisée par email et affichage.

Questions et informations diverses

Les poteaux de protection pour la fontaine à proximité du caveau GRAPPE :

Le conseil municipal valide l'acquisition de 2 poteaux pour mettre en sécurité cette fontaine récemment rénovée.

Changement chauffe-eau appartement église :

Pour information le chauffe-eau d'un locataire a dû être remplacé en urgence par l'entreprise CHATELAIN pour un montant de 730 € HT (803 € TTC)

Vente du Presbytère :

Le maire informe le conseil municipal que la vente du presbytère a été finalisée.

La séance de conseil est levée à : 19 h 30